

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 AVRIL 2014 à 20H00

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 23 avril 2014 à 20h00 sous la présidence de M. Marc BARBIER.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Mme Elisabeth BRUNET, excusée et Messieurs Olivier GRIMAUX, procuration à M. BARBIER, Pascal CROQUET, procuration à M. AUGÉ.

Mme Nathalie CORNE est nommée secrétaire de séance.

Le Maire laisse la parole à M. MATHIEU, trésorier.

Le compte administratif 2013 est alors présenté. Il laisse apparaître un excédent de clôture de 138446,29 € pour la section de fonctionnement en conformité avec le compte de gestion.

Le solde d'exécution d'investissement est déficitaire de 61 963,15 €.

Après la reprise de l'excédent dont on disposait au 31 décembre 2012, le résultat de clôture de l'exercice 2013 qui sera repris au budget 2014 est excédentaire de 76483,14 €.

M. Bruno LEBLANC, 1<sup>er</sup> adjoint, soumet le compte administratif au conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité des membres présents et délibère sur l'affectation du résultat au budget 2014

Il est ensuite procédé au vote des 4 taxes locales pour 2013. A l'unanimité des membres présents, l'assemblée décide de reconduire les taux des années précédentes, soit :

- 16,52 % pour la taxe d'habitation
- 9,64 % pour le foncier bâti
- 26,68 % pour le foncier non bâti
- 17,33 % pour la CFE (cotisation foncière des entreprises).

Le budget est ensuite proposé. Celui-ci, équilibré à la somme de 642133,32 € en section de fonctionnement et de 253318,57 € en section d'investissement, est voté à l'unanimité après étude détaillée des différents chapitres.

Monsieur le Maire, avant de poursuivre la réunion, remercie Monsieur Mathieu pour sa présentation des comptes de la commune.

Monsieur BARBIER présente un courrier du Conseil Régional appelant l'assemblée à se mobiliser et à délibérer pour défendre l'avenir de la Picardie.

Par 13 voix pour, 1 abstention et 0 contre, le conseil municipal réaffirme son attachement à l'existence de la région Picarde dans ses frontières administratives actuelles.

Monsieur le Maire soumet ensuite un courrier de M. DUPONT, enseignant à l'école de BROUCHY, proposant de baptiser l'école en s'associant avec l'artiste Zebra, musicien originaire de HAM, afin de donner son nom à l'école de BROUCHY.

Le vote, par délibération, n'a pas apporté l'unanimité et cette question reste en attente. D'autres propositions pourront être entendues.

Le conseil municipal, décide ensuite, à l'unanimité des membres présents, la mise en place d'un compte épargne temps (CET) pour les agents titulaires de la collectivité. Par conséquent, les agents titulaires à temps complet ou à temps incomplet, pourront solliciter l'ouverture d'un CET.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'apporter son aide à une sportive de la commune pour ses actions menées.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, de reconduire la subvention annuelle d'un montant de 20000 € accordée à l'Office Municipal Culturel et accorde une première avance d'un montant de 7000 €.

Une demande de subvention est ensuite soumise au conseil, émanant de l'association [www.carpedunord.fr](http://www.carpedunord.fr), dont le président est domicilié à Brouchy, afin de développer son activité *organisation de manifestation autour de la pêche à la carpe*.

Le conseil municipal souhaite que le Président de l'association apporte de amples explications sur cette activité avant de rendre sa décision.

M. et Mme Christovad, sollicite la commune pour une aide concernant un voyage scolaire en Italie, au profit de leur fille Tiphaine.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil décide d'accorder à cette famille une aide d'un montant de 75 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

